

Rallumons les étoiles

Semaine européenne du développement durable

7 octobre 2022

SOMMAIRE

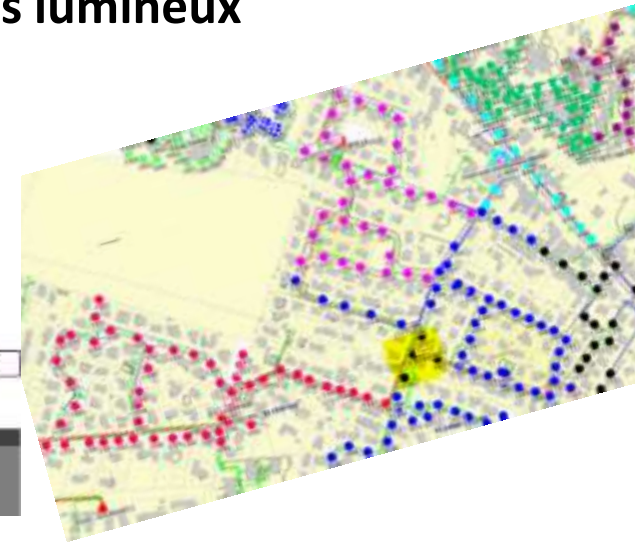
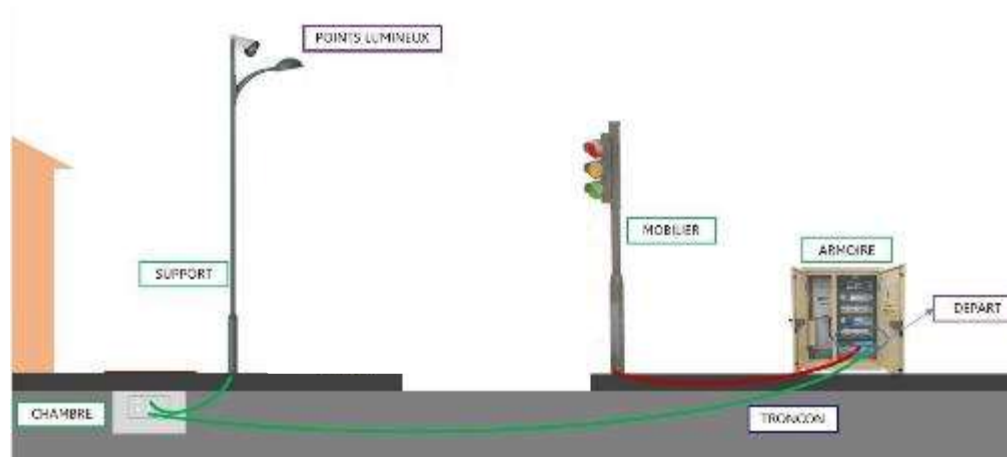
Éclairage public à Saint-Orens

1. Le parc d'éclairage communal
2. Les actions menées par la Ville
3. Bilan de l'expérimentation
4. Les perspectives

1. Le parc d'éclairage à Saint-Orens

➤ Quelques notions techniques

➤ 1 poste d'éclairage commande plusieurs points lumineux



➤ Réglage sur horloge astronomique

➤ Déclenchement selon l'heure de **lever du jour** OFF et de **coucher du soleil** ON

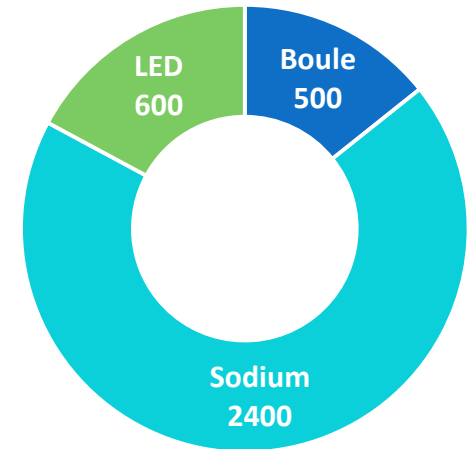
➤ L'horaire et la durée d'éclairage varient chaque jour

➤ En moyenne, l'éclairage public fonctionne **4 100 heures par an**

1. Le parc d'éclairage à Saint-Orens

➤ Caractéristiques du parc

- 92 postes alimentent **3 500 points lumineux**
- 4 habitants par point lumineux
 - Moyenne nationale : 7 à 8 habitants/point lumineux
 - Mali : 140 habitants/point lumineux



Un parc vieillissant mais un taux d'équipement conséquent !

➤ Un budget dédié conséquent lui aussi

- Consommation de **1 million de kWh** en 2021 à Saint-Orens
- Facture d'éclairage public de **194 k€** en 2021
 - Part « fixe » : taxes et contributions variables, abonnement...de l'ordre de 50 k€
 - Part variable : 65 à 75% de la facture
selon puissance souscrite, technologie...indexée en partie sur le coût du kWh et des taxes

2. Les actions menées par la Ville

➤ La rénovation du parc d'éclairage

- En lien avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne (SDEHG) -> transfert de compétence
- Financement à hauteur de 50%
- Taux de **renouvellement faible** de 100 lampes/an
 - 3 000 points lumineux à rénover
 - Soit 100% du parc LED en 2050

➤ La modulation de l'intensité de l'éclairage

- Réduction de 50 à 70% de l'intensité selon les secteurs
- Pendant 6h, calé sur le milieu de la nuit

2. Les actions menées par la Ville

- **L'expérimentation d'extinction partielle**
 - **Hiérarchisation** des postes en faveur de la définition du périmètre test
 - Postes les plus **énergivores**
 - Extinction sans incidence sur l'éclairage des voies principales
 - Mise en œuvre depuis décembre 2021 :
 - 2 quartiers concernés : Bousquet-Panoramique et Firmis
 - **174 points lumineux** éteints
 - Entre **23h30 et 05h30**
 - **Consultation** via un questionnaire en ligne

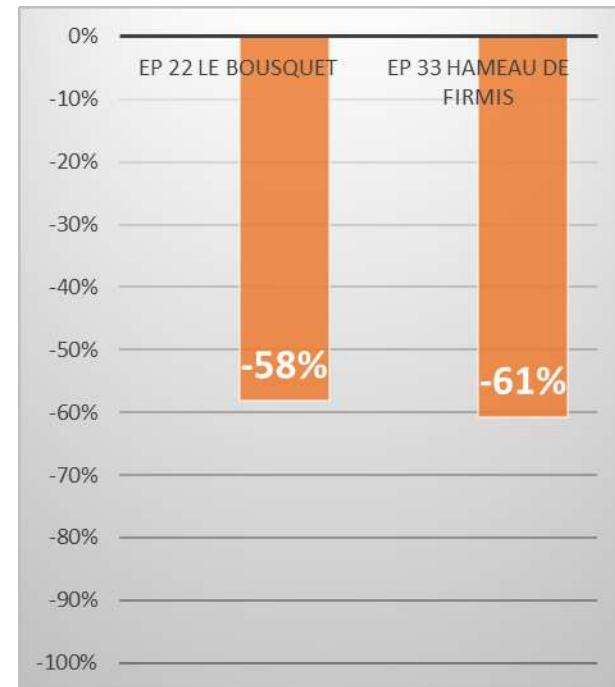
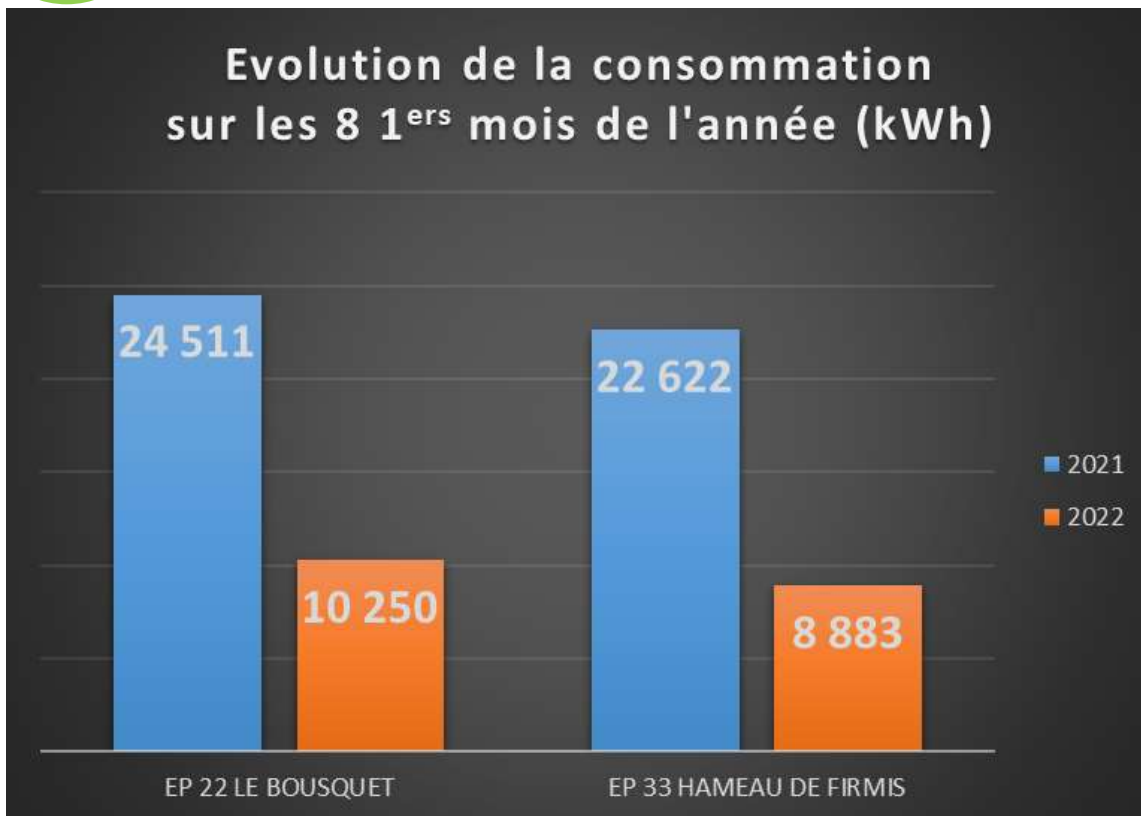


3. Bilan de l'expérimentation

➔ **Un bilan globalement positif**

Volet énergétique :

Réduction de l'ordre de 60% de la consommation

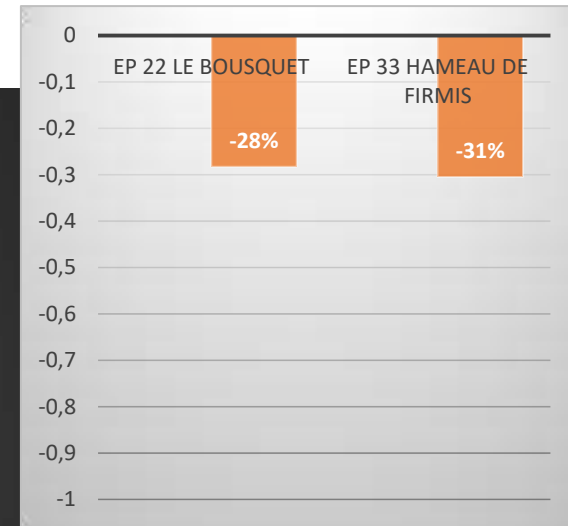
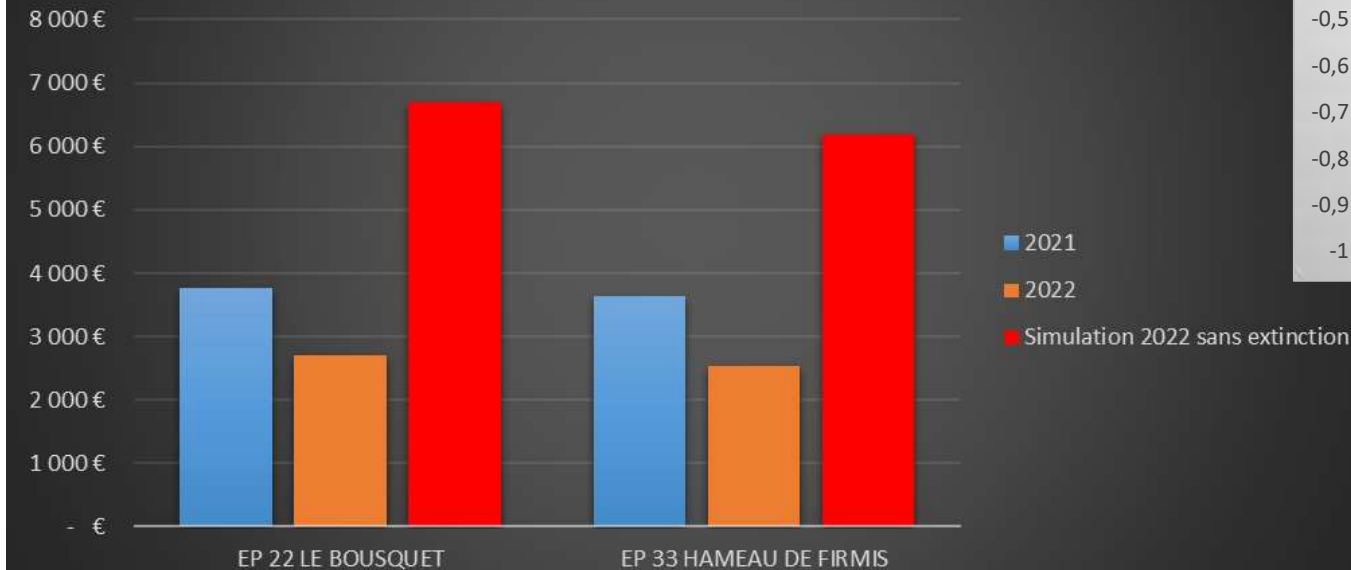


3. Bilan de l'expérimentation

Volet financier :

Réduction de 30% de la facture malgré une augmentation de 38% du coût de l'énergie -> augmentation du coût de l'énergie très largement compensée par l'extinction partielle

Evolution du montant des factures sur les 8 1^{ers} mois de l'année (€)



3. Bilan de l'expérimentation

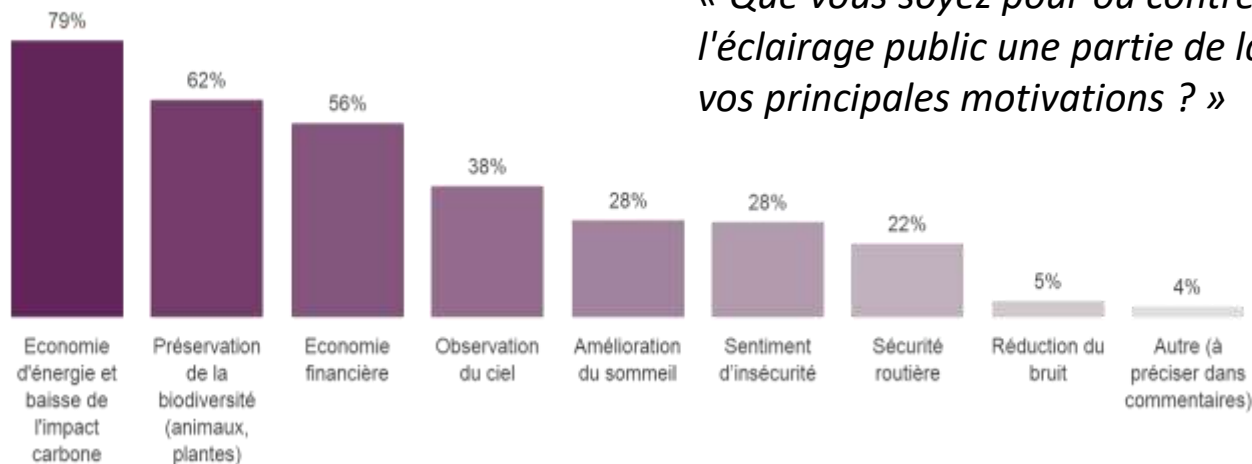
Volet sécurité : pas d'augmentation des faits de délinquance sur les horaires d'extinction dans les quartiers concernés

1 seul fait relevé sur la période d'extinction en 2022

3. Bilan de l'expérimentation

Volet sociétal :

- 191 réponses dont 44% habitent dans les quartiers concernés par l'expérimentation
- **Quelques mécontents** : sentiment d'iniquité, crainte de la délinquance
- **Des convaincus aussi** : demande d'extension à leur quartier ou à la totalité de la commune
- **Plusieurs suggestions ou alternatives proposées** : extinction d'un lampadaire sur deux, détection automatique, lampadaires solaires
- **Les principaux freins** : insécurité, changements d'habitudes



« Que vous soyez pour ou contre l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, quelles sont vos principales motivations ? »

84% favorables à une optimisation de l'éclairage public



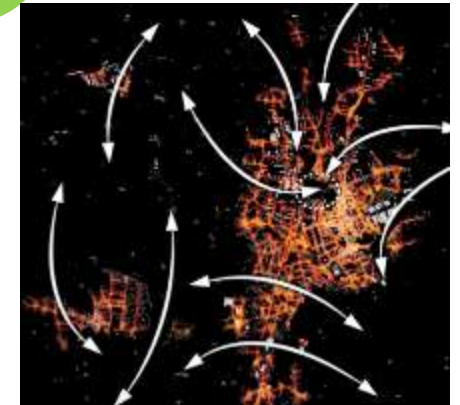
4. Les perspectives

➤ Poursuite des échanges avec le SDEHG

Changement de température (couleur ambrée)



Vers une trame noire ?



Source : Collectif Renoir

Pilotage autonome lors des manifestations



Place Bellières



Cœur de ville

4. Les perspectives

Déploiement de l'extinction partielle

- Voté en Conseil municipal du 03/10/2022
- Périmètre et horaires d'application à définir par arrêté municipal
 - **23h30 à 05h30** envisagé
 - **Tout le territoire à l'exception de la RM2 ?**
Selon possibilités techniques de séparation des réseaux
- Mise en application envisagée **avant fin 2022**



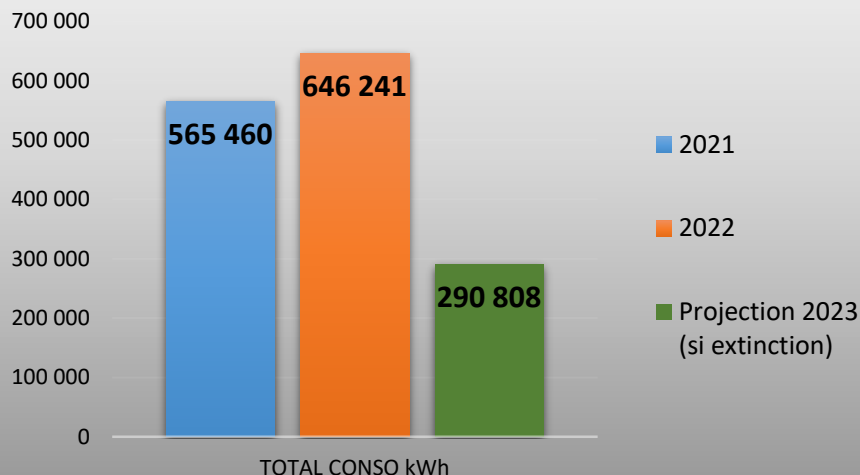
Source : Région Occitanie

4. Les perspectives

➤ Projections 2023

Volet financier : Réduction prévisionnelle de 55% de la consommation énergétique et de la facture si l'extinction est étendue à tout le territoire communal pendant 6h

**Évolution de la consommation
(kWh)
sur les 8 1ers mois de l'année**



**Évolution de la facturation
(€ TTC)
sur les 8 1ers mois de l'année**

